



« LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 » DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

AVIS

présenté par

Christine DRUART

Rapporteure générale du Budget

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 20 JUIN 2013

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Compte Administratif 2012 et au projet de Budget Supplémentaire pour l'exercice budgétaire 2013,
- ◆ Les observations des Commissions du CESER,
- ◆ Le projet d'avis de la Commission du CESER en charge des Finances.

MOUVEMENTS REELS

1. Les ajustements de dépenses

En ce qui concerne les dépenses des fonctions budgétaires 0 à 9 (opérations ventilées), les évolutions s'établissent comme suit :

AP/AE :	+15 415 421,42 €
CP :	-2 148 674,44 €

Ces évolutions globales, par fonction, sont précisées dans le tableau suivant :

BS 2013	Autorisations de Programmes	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement Investissement	Crédits de Paiement Fonctionnement
Fonction 0 - Services généraux	-591 849	1 559 649	245 000	686 253
Fonction 1 - Formation professionnelle et apprentissage	0	1 409 000	-500 000	624 000
Fonction 2 - Enseignement	0	682 878	0	640 124
Fonction 3 - Culture, sports et loisirs	0	87 000	0	106 000
Fonction 4 - Santé	0	20 000	-100 000	0
Fonction 5 - Aménagement des territoires	-30 000	-30 000	-1 130 000	4 537
Fonction 7 - Environnement	0	21 000	0	21 000
Fonction 8 - Transports	14 074 000	-866 257	-910 323	-953 266
Fonction 9 - Action économique	-1 000 000	80 000	-900 000	18 000
TOTAL	12 452 151	2 963 270	-3 295 323	1 146 648
	<i>15 415 421</i>		<i>-2 148 674</i>	

Les investissements :

Sept fonctions budgétaires connaissent des évolutions d'AP et de CPI à la baisse. Seules les fonctions 8 - Transports et 0 - Services généraux, voient, respectivement, leurs autorisations de programme augmenter de plus de 14 M€ et leurs crédits de paiement augmenter légèrement (+245 000 €).

La réduction globale des crédits de paiement atteint environ 3,3 M€, ce qui ne représente que 1,3 % de l'ensemble des crédits de paiement d'investissement inscrits au BP 2013. Dans leur ensemble, les mouvements (les augmentations et réductions qui se compensent mutuellement) de Crédits de paiement

en investissement sont sensiblement plus importants puisqu'ils dépassent 6 M€. Ce montant reste cependant très modeste au regard du montant total inscrit dans le BP 2013.

Les réductions de crédits sont essentiellement dues à des retards dans les programmations des différents projets soutenus.

En autorisations de programmes, l'évolution la plus importante est une hausse et concerne l'inscription de 13,9 M€ en fonction 8 pour l'acquisition de 7 locomotives dans le cadre du maintien du parc roulant actuel. Les autres mouvements de la fonction 8 sont de faible ampleur : +150 000 € pour de nouveaux outils de vente à distance (billettique) et +24 000 € pour l'aménagement d'un éclairage automatique à l'aéroport de Saint-Yan.

Le fonctionnement :

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont en légère augmentation. L'ensemble de l'évolution est de faible ampleur.

2. Les ajustements de recettes

Les évolutions de recettes s'avèrent être essentiellement des hausses et concernent les impositions directes et les dotations de compensations. Si ces ajustements restent de montants limités, ils sont néanmoins significativement plus importants qu'en 2012 (plus de 4 M€ contre 2,5 M€).

La reprise du résultat de clôture est plus significative. En effet, on peut constater une nette évolution dans la répartition de ce résultat sur les cinq dernières années :

	Résultat	Répartition BS			
		Résultat de fonctionnement reporté		Couverture des besoins de financement de l'exercice	
2008	99 336 539	8 426 492	8%	90 910 047	92%
2009	48 691 938	8 633 480	18%	40 058 458	82%
2010	87 407 421	9 030 988	10%	78 376 433	90%
2011	92 853 171	24 828 860	27%	68 024 311	73%
2012	132 336 757	62 962 598	48%	69 374 159	52%

Le résultat de l'exercice 2012 s'élève à 107,5 M€. La reprise du résultat de clôture se traduit par l'inscription d'une recette de 132,3 M€ dont 69 M€ sont affectés à la couverture des besoins de financement de l'exercice et 62 M€ affectés en résultat de fonctionnement reporté.

Ce choix permet de ramener l'inscription d'emprunt pour l'exercice 2013 de 146 945 179,63 € à 77 717 345,11 €. Il s'agit donc d'une **réduction de 47% de la prévision d'emprunt d'équilibre**, soit une évolution beaucoup plus forte que celle inscrite lors des précédents BS.

Conclusion

Les conclusions à tirer de ce BS ressemblent à celles tirées du BS 2012 : outre des ajustements techniques, le CESER note qu'un léger ralentissement des investissements se manifeste également dans le BS 2013.

Mais le budget supplémentaire 2013 force le trait et amplifie considérablement une tendance amorcée l'an dernier : très fort accroissement de la reprise du résultat de l'exercice précédent (62,9 M€ cette année contre 24,8 M€ en 2012 alors que le niveau était de 9 M€ sur les cinq exercices antérieurs). Ceci permet de réduire de manière très importante l'inscription d'emprunt dans le Budget en cours qui est cette fois ramené de 146,9 M€ à 77,7 M€.

Le CESER considère que ce budget supplémentaire montre à nouveau la volonté de limiter le recours à la dette comme moyen de financement.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE

Intervention de Jean PERRIN
Au titre de Président de la Commission 6 « Finances, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales »

« Globalement nous constatons que les recommandations du CESER sont bien prises en compte. La dette progresse moins vite, l'épargne s'accroît et la capacité de désendettement se rapproche de 4 ans alors qu'elle était de 5 ans précédemment.

Le CESER se réjouit d'avoir été entendu dans ses observations sur le budget de la Région ».



**Intervention d'André FOURCADE
Au titre de la CFDT**

« La seule vraie nouveauté dans ce BS est l'achat de 7 locomotives pour remplacer des matériels TER anciens soit 14 M€.

En effet, il faut faire face aux besoins des Bourguignons et à la croissance de la fréquentation des TER (+ 12 % en 2012).

Nous aurons l'occasion de vous présenter un bilan détaillé du TER 2012, que la Commission 3 va établir en recevant M. NEUGNOT, vice-président du Conseil régional et M. le directeur régional de la SNCF.

La CFDT votera l'avis. »